

Ajouter une licence à votre dépôt HAL

Lien vers la vidéo : <https://www.canal-u.tv/chaines/ccsd/ajouter-une-licence-a-votre-depot-hal>

Lorsque vous effectuez un dépôt avec fichier dans HAL.

Il est obligatoire d'appliquer une licence à tous les fichiers que vous déposez : le fichier principal ainsi que les annexes.

Où choisir la licence ?

Dans le formulaire de dépôt une fois le type de document sélectionné, téléversez votre fichier.

Dans la section qui permet d'ajouter des informations au fichiers, vous trouverez tout à droite la liste déroulante permettant de choisir la licence que vous souhaitez appliquer à votre fichier.

Si votre dépôt comporte plusieurs fichiers, vous avez le choix :

- Soit de sélectionner manuellement une licence différente pour chaque fichier
- Soit d'assigner automatiquement la même licence à tous les fichiers. Choisissez alors une première licence et cliquez sur "Assigner cette licence à tous les fichiers" dans le menu de droite

Que faire si j'ai oublié de renseigner la licence avant de finaliser mon dépôt ?

Le formulaire de dépôt propose une section qui rappelle la licence que vous avez choisie pour le fichier principal avant la validation finale.

Si vous avez oublié de renseigner une licence, cette section vous permet d'en choisir une pour votre fichier principal qui sera par défaut appliquée à tous les documents déposés.

Vous avez toujours la possibilité de modifier individuellement la licence de chaque fichier en cliquant sur "Choisir une licence différente pour chaque fichier".

Dans cette section, un tableau vous présente les spécificités des licences proposées dans HAL pour vous aider dans votre choix : les licences libres CC, La licence ouverte Etalab et enfin le Copyright - Tous droits réservés.

Où apparaîtra la licence ?

La licence apparaîtra sur la notice HAL et sur la page de garde du fichier PDF.

Pour en savoir plus sur les licences dans HAL, consulter notre documentation

<https://doc.hal.science/aspects-juridiques/conditions-de-reutilisation/>